

**L'hon. M. Olson:** Dites-nous en quoi consiste une offre raisonnable.

**L'hon. M. Stanfield:** Ce n'est pas à moi de décider de cela, je ne suis pas engagé dans des négociations.

**Une voix:** Oh oui, vous l'êtes.

**L'hon. M. Olson:** Vous vous y engagez maintenant. Dites-nous en quoi nous faisons erreur.

**L'hon. M. Stanfield:** Je dis que vous adoptez une prise de position arbitraire, que le président du Conseil du Trésor qualifie de raisonnable, bien qu'il ne nous ait donné aucune raison de le croire. Il a adopté une position qui ne tient pas debout. Cela met le ministre dans une situation qu'il n'a pu justifier.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Comme le chef de l'opposition vient de le signaler, le président du Conseil du Trésor vient de nous présenter un point de vue typiquement libéral, où le bon sens réside dans l'opinion adoptée par le cabinet à un moment donné. D'ici peu, le président du Conseil du Trésor établira une équivalence entre l'opinion du parti libéral, le bon sens et le sens religieux. A une époque d'agnosticisme comme la nôtre, je crois que nous devrions laisser le sens religieux de côté.

Le président du Conseil du Trésor a prétendu, en prenant la parole, qu'il ferait une réponse raisonnable aux discours attendrissants des députés de ce côté-ci de la Chambre. Il allait, disait-il, présenter des faits, au cours d'un débat qui en avait été à peu près dépourvu jusque-là. J'aimerais traiter brièvement de ces prétendus faits que tout homme raisonnable devrait, selon lui, accepter. Je vais en traiter, après quoi je reprendrai mon siège.

Le président du Conseil du Trésor reconnaît que deux questions importantes entrent ici en jeu: la première, la sécurité, et la deuxième, les salaires. Permettez-moi de signaler pourquoi la sécurité est importante pour les postiers. L'homme responsable des services postaux a parlé de l'opportunité et de l'importance d'introduire des appareils mécaniques et automatiques dans les services postaux. Il en a parlé d'une façon très sensée. Les travailleurs tout naturellement se sont inquiétés des répercussions que cela pourrait avoir sur leurs emplois. Certains d'entre eux, comme il se doit, se sont reportés au rapport Freedman que le gouvernement a depuis déjà cinq ans ou à peu près, et dont le ministre du Travail (M. Mackasey) dit approuver la philosophie.

Permettez-moi de signaler que dans ce rapport on dit que les ouvriers canadiens ont des droits acquis dans leurs emplois, tout comme les propriétaires et le gouvernement. M. le juge Freedman a introduit une distinction très philosophique. Les travailleurs s'inquiètent du problème de la sécurité d'emploi, et ils se sont reportés à une commission du gouvernement qui partage leur avis selon lequel le gouvernement, parmi tous les employeurs, devrait être le premier à tenter de faire quelque chose au sujet du problème des droits des ouvriers et la sécurité de leurs emplois. Dans le rapport, on recommande que cette institution gouvernementale donne le ton au pays et introduise des mesures progressistes assurant la sécurité réelle, l'intéressement et la promotion professionnelle. Le gouvernement actuel n'a rien fait pour améliorer les choses à cet égard, même comparé à ce qui se fait dans les entreprises les plus réactionnaires au Canada.

Permettez-moi de préciser en rappelant les propos tenus par le ministre il y a quelques moments. Ce n'est pas, a-t-il dit, que les travailleurs des Postes n'aient pas reçu de propositions au sujet de la sécurité de l'emploi. Il a dit à la Chambre qu'en fait, les négociateurs du gouvernement avaient convenu de traiter du contrôle sur les effets des changements technologiques. En réalité, comme je l'ai appris récemment, ce n'est pas ce que l'on fait ou du moins les efforts dans ce sens ne sont pas valables. Ce qu'on a dit aux travailleurs c'est que les hauts fonctionnaires des Postes sont prêts à discuter des effets de l'introduction de changements technologiques; au mieux, on leur accorderait un contrat prévoyant 90 jours de préavis à tout travailleur que l'on s'apprête à congédier. Beaucoup d'entreprises privées dans le pays consentent aujourd'hui à donner six mois de préavis à tout travailleur mis à pied.

Voilà donc un gouvernement que le ministre du Travail prétend progressiste. Voilà donc un président du Conseil du Trésor qui pense avoir trouvé une solution valable au problème du changement technologique en offrant aux travailleurs un préavis de 90 jours avant leur congédiement. Offrir un tel montant, à mon avis, ce n'est pas faire une offre du tout! Bien entendu, il s'ensuivrait que des employés qui ont été en service pendant 20 ans ou plus pourraient être mis à pied moyennant préavis de 90 jours. Pourquoi ne présente-t-on pas aux négociateurs des syndicats une proposition qui les intéresserait de façon beaucoup plus positive aux négociations et à la reconnaissance des conséquences des changements techniques? Pourquoi ne fait-on pas une telle suggestion aux employés? Bien